le marin
l'hebdomadaire de l'économie maritime

18/07/14

ESPÈCES DE GRANDS FONDS

Les pêcheurs veulent parler à Ségolène Royal

Le conseil des ministres de la Pêche du 14 juillet a fourni l'occasion d'une nouvelle salve environnementaliste contre le chalutage de grands fonds... Qui n'était pas à l'ordre du jour. Agacés par cet activisme, les responsables de la pêche veulent rencontrer la ministre de l'Écologie.

p. **4**

pêche Premier échange de vues sur les Tac et quotas 2015

N'en déplaise à l'association Bloom, qui a une nouvelle fois agité beaucoup de mousse médiatique sur le sujet (*lire ci-dessous*), il n'a guère été question des espèces de grands fonds lors du conseil des ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche tenu à Bruxelles le lundi 14 juillet (1). Sinon pour annoncer la présentation en septembre, comme prévu depuis 2012, d'une proposition de Tac (totaux autorisés de capture) de stocks d'eau profonde pour les deux années à venir.

À l'ordre du jour, ne figurait en effet qu'un échange de vues (public, comme l'avaient demandé des ONG) sur les possibilités de pêche 2015, à partir d'une communication de la Commission sur l'état des stocks (globalement en progrès) et les performances économiques des flottilles.

Les divergences portent toujours sur la date pour atteindre le rendement maximal durable (RMD), entre des pays comme les Pays-Bas, qui se montrent prêts à réduire les Tac au niveau nécessaire pour les atteindre en 2015, et d'autres, dont la France, qui s'en tiennent à l'objectif 2020 inscrit dans la nouvelle politique commune de la pêche (PCP). De plus, une clarification va devoir être faite sur la prise en compte du zéro rejet dans la fixation des Tac.

Autre point de friction, la politique à mettre en œuvre en Méditerranée et en mer Noire, la Commission ayant alerté en juin sur leur surexploitation. Plusieurs délégations ont rappelé que ces mers sont partagées avec d'autres États, et qu'il fallait en tenir compte dans la gestion.

Les propositions détaillées de la Commission seront présentées en août pour la Baltique, en septembre pour les eaux profondes, en novembre pour la mer Noire et en octobre pour tous les autres stocks.

Bernard JÉGOU

(1) Pour cause de Fête nationale, la France a d'ailleurs été représentée par ses représentants permanents, et non par le ministre de l'Agriculture ou le secrétaire d'État à la Pêche.

ESPÈCES DE GRANDS FONDS : LES PÊCHEURS EXCÉDÉS

Dans une lettre ouverte adressée à Ségolène Royal, le 8 juillet, huit ONG environnementalistes demandaient à la ministre de l'Écologie de s'engager en faveur d'une interdiction du chalutage profond (*« le marin » de la semaine dernière*). L'association Bloom, dont c'est le principal cheval de bataille, a poursuivi sa compagne, mobilisant des peintres de rue dans six villes européennes, le jour du conseil des ministres.

Cet activisme, relayé par la presse généraliste nationale (*Le Monde* en tête), semble avoir rencontré de l'écho chez la ministre, toujours soucieuse de son image et de sa popularité. Dans deux tweets adressés le mardi 15 juillet à Yannick Jadot (député écologiste au Parlement européen) et à Claire Nouvian (responsable de Bloom), que cette dernière n'a pas manqué de relayer, Ségolène Royal répond que **« le chalutage profond pose en effet de graves problèmes environnementaux. J'ai transmis à la Commission européenne le rapport Ifremer en demandant d'accélérer l'expertise pour prendre une décision »**.

L'activisme de Bloom et le répondant qu'il trouve du côté du ministère de l'Écologie agace, c'est un euphémisme, Olivier Le Nezet. Le président du comité régional des pêches de Bretagne **« s'interroge sur les motivations de ces associations écologistes internationales, qui sont loin d'être représentatives des écologistes de terrain, comme France nature environnement ou Robin des bois. Au dernier salon de l'Agriculture, François Hollande et son Premier ministre d'alors avaient rappelé que la France respectait la réglementation européenne. La flottille française respecte les textes européens, elle est strictement encadrée, il faut que cet acharnement cesse »**.

Olivier Le Nezet demande que les représentants professionnels de la pêche soient reçus officiellement, au plus tard **« fin août-début septembre »**, par Ségolène Royal et Frédéric Cuvillier. **« Nous sommes prêts à un échange sérieux sur la mise en œuvre de la politique de l'environnement. Nous avons déjà démontré que nous pouvions être force de proposition, dans le domaine des énergies marines par exemple. »**

B. J.

Le président du comité régional des pêches de Bretagne, Olivier Le Nezet, veut une réception officielle, au plus tard « fin août-début septembre ».

MARIA DAMANAKI PRUDENTE. Dans un entretien accordé au quotidien *Ouest-France* le mercredi 16 juillet, Maria Damanaki, qui se dit par ailleurs candidate à un second mandat **« à la pêche ou ailleurs »**, s'exprime aussi sur le dossier. Elle indique que **« nous ne proposons pas d'interdire toute pêche en eau profonde, mais juste les pratiques qui causent des dégâts aux écosystèmes. Le Parlement européen a adopté son avis en décembre 2013 sur le sujet. J'espère que les discussions entre ministres européens pourront débuter prochainement »**.